

Numéro	CA/2026-03-12/08
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	09/04/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	N/A
Date de transmission au Recteur	09/04/2026



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 12 mars 2026 portant approbation de la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 613-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2026-03-10/03 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2026 portant avis sur la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques » dont la maquette, le règlement des études ainsi que la fiche financière sont ci-après annexés.

Délibération CA/2026-03-12/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	21
Nombre de contre	6
Nombre d'abstentions	9

Paris, le 13 mars 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Exemple : DU/2e et 3e/EDS/FI

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire encadré		Coef.	ECTS	Modalités du contrôle des connaissances					Nb de groupes		Mutualisation		Charge d'enseignement										
		CM	TD			Session 1	Session 2	Session unique	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes imputables à la formation (HETD)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU				
													Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres							
		CM	TD											CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD				
Semestre 1																									
UE 1 :																									
				5	0																				
Cours obligatoire	Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation	6	9	1		Non	Non		Oui	Non	1	4		Non						0	0		45		0
Cours obligatoire	Culture numérique	20	0	1		Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		30		0
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1		Non	Non		Oui	Non	0	4		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1		Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		12		0
Cours obligatoire	Méthodologie	2	0	1		Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		3		0
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1		Non	Non			Non	1	0		Non						0	0				0
Total semestriel		36	34		0						4	8											110	0	0
Semestre 2																									
UE 1 :																									
				6	16																				
Cours obligatoire	Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4		Non						0	0		45		0
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Hackathon	0	20	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	12		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		12		0
Cours obligatoire	Méthodologie	0	2	1	1	Non	Non		Non	Oui	1	24		Non						0	0		48		0
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	10	Non	Non		Non	Oui	0	0		Non						0	0				0
Total semestriel		14	56		16						3	44											145	0	0
Total annuel		50	90																						
Semestre 3																									
UE 1 :																									
				5	0																				
Cours obligatoire	Programmation appliquée	6	9	1		Non	Non		Oui	Non	1	4		Non						0	0		45		0
Cours obligatoire	Culture de l'IA	10	0	1		Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		15		0
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1		Non	Non		Oui	Non	0	4		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1		Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		12		0
Cours obligatoire	Méthodologie	0	2	1		Non	Non		Non	Oui	1	24		Non						0	0		48		0
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1		Non	Non		Non	Oui	0	0		Non						0	0				0
Total semestriel		24	36		0						4	32											140	0	0
Semestre 4																									
UE 1 :																									
				7	18																				
Cours obligatoire	Programmation appliquée	6	9	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	4		Non						0	0		45		0
Cours obligatoire	Culture de l'IA	10	0	1	2	Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		15		0
Cours obligatoire	Ateliers participatifs/cas d'usage	0	5	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	4		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Hackathon	0	20	1	1	Non	Non		Oui	Non	0	12		Non						0	0		20		0
Cours obligatoire	Conférences de haut niveau	8	0	1	1	Non	Non		Oui	Non	1	0		Non						0	0		12		0
Cours obligatoire	Méthodologie	1	1	1	1	Non	Non		Non	Oui	1	24		Non						0	0		25,5		0
Cours obligatoire	Projet Etudiant	0	20	1	10	Non	Non		Non	Oui	0	0		Non						0	0				0
Total semestriel		25	55		18						4	44											137,5	0	0
Total annuel		49	91																						
Total diplôme		99	181																				532,5	0	0

RÈGLEMENT DES ETUDES

Diplôme d'Université *Collège de l'IA - Humanités numériques*

Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

En demandant son admission en *DU Collège de l'IA - Humanités numériques*, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le *Diplôme d'Université Collège de l'IA - Humanités numériques* vise à assurer une formation pour objectif d'acculturer les étudiant.es à l'utilisation de l'IA et répondre aux défis à venir.
2. La préparation s'effectue en deux années universitaires, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Elle comporte 99 heures de cours magistraux obligatoires et 101 heures de travaux dirigés.
4. Les cours ont lieu dans les locaux des centres de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Le *Diplôme d'Université Collège de l'IA – Humanités Numériques* comporte 9 unités d'enseignements et de projet collectif, réparties sur les deux années à savoir :
 - Initiation à la logique, à l'algorithmique et à la programmation
 - Programmation appliquée
 - Culture numérique
 - Culture de l'IA
 - Ateliers participatifs/Cas d'usages
 - Hackathon
 - Conférences de haut niveau
 - Méthodologie
 - Projet Etudiant (en autonomie)

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. L'accès au *Diplôme d'Université Collège de l'IA - Humanités numériques* est conditionné par l'inscription en L2 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Si un étudiant valide la première année du collège de l'IA - Humanités Numériques mais ne valide pas la L2, à laquelle il est inscrit en diplôme principal ; il sera tout de même admis en année supérieure au collège de l'IA - Humanités Numériques.
3. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. L'admission est prononcée par la présidence de l'établissement sur proposition de la direction de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début de semestre.
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision de la présidence de l'Université, sur proposition de la direction du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. La validation du diplôme est subordonnée à la réussite (note au-dessus de 10/20) du grand oral.
2. Une épreuve de rattrapage est organisée pour les étudiants qui seraient en incapacité de se présenter au grand oral. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).

VI. NOTATION DES ÉPREUVES

La notation de l'épreuve du grand oral est exprimé sur 20 points. L'étudiant(e) doit obtenir une note minimale de 10/20 pour valider le diplôme universitaire.

VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme est subordonnée à la réussite à l'épreuve du grand oral de fin de formation.
2. La validation du diplôme est subordonnée à l'inscription administrative et pédagogique sur les deux années du diplôme.
3. Les unités d'enseignements sont validées dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la note de 10/20 à l'épreuve du grand oral de chaque fin d'année.
4. La défaillance à l'épreuve du grand oral de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme.

VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres Diplômes d'université							
Date de création :							
PRESENTATION DU PROGRAMME							
Intitulé du programme :	Collège de l'IA - Humanités numériques (1ère et 2ème)	Situation :	Création				
Type de programme :	Diplôme propre classique	Type de diplôme :	Diplôme université				
Niveau/type de formation :	Licence	Précision sur niveau de formation :	L2/L3				
Liste des étapes APOGEE (si existante) :							
Date/période de mise en œuvre :	Nombre d'étudiants/apprenants :		240				
Nb minimum d'étudiants pédagogique :	Nb maximum d'étudiants pédagogique :						
Composante de gestion :	EDS-Dep. Licence (26)	Composantes associées :					
Contact administratif :	Nom du porteur du projet :		Célia Zolynski, Responsable scientifique				
Liste des partenaires		Nom du partenaire		Existence d'une convention			
Partenaire 1 :	ANR (AI Sorb')		OUI				
Partenaire 2 :			< SELECTIONNER >				
Partenaire 3 :			< SELECTIONNER >				
Remarques :							
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)							
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement		Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)			
Tarifs propres (DU) :							
Tarif plein	FI / étudiants non boursiers inscrits en licence Paris 1 en 1ère étape	168	650,00 €	109 200,00 €			
Tarif réduit	FI / étudiants boursiers inscrits en licence Paris 1 en 1ère étape	72	178,00 €	12 816,00 €			
Tarif réduit			- €	- €			
Exonération		0	- €	- €			
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)		Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)			
Contributions ANR - Fonctionnement							
Infrastructure / equipment	Equipements équipes support	1	28 000,00 €	28 000,00 €			
Déplacement international	Déplacements intervenants extérieurs	1	13 200,00 €	13 200,00 €			
Heures complémentaires d'enseignement	24 conférences de haut niveau (12 pour années 2 et 3)	1	15 000,00 €	15 000,00 €			
Contributions ANR - Personnel							
Primes	Encadrement - de la Formation 2.1	1	6 250,00 €	6 250,00 €			
Heures d'enseignement	270 h (années 4 et 5) d'enseignement - collège de l'IA	1	- €	- €			
Contributions ANR - Structure							
Infrastructure / equipment	Prestation d'ingénierie pour création d'outils pédagogique numériques (EP)	1	240 000,00 €	240 000,00 €			
Subvention			- €	- €			
A préciser			- €	- €			
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (Erasmus+, AMI, etc.)							
		0	- €	- €			
		0	- €	- €			
4) Autres produits externes (préciser) :							
		0	- €	- €			
		0	- €	- €			
TOTAL PRODUITS (hors subvention)				122 016,00 €			
<i>Total produits (avec totalité de la subvention)</i>				<i>424 466,00 €</i>			
Total produits (avec répartition de la subvention sur une année nominale)				273 241,00 €			
LES COÛTS PREVISIBLES (CHARGES)							
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie							
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal	24,75		37,125	300,00 €	11 137,50 €	
	Heures complémentaires	50,25		75,375	45,68 €	3 443,13 €	
Vacataires	Fonctionnaire			0	45,68 €	- €	
	Non fonctionnaire	24,00	264,00	300	61,75 €	18 525,00 €	
TOTAL enseignants/charge maquette (Paris 1) :		99,00	264,00	412,5		33 105,63 €	
Enseignements pédagogiques / Partenaire (le cas échéant)		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)	
Enseignements		à la charge du partenaire		30,00	- €	- €	
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)		Nature	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Total heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	Coût total (€)
Direction du programme de formation	par groupe	2,00		30,00	45,68 €	2 740,80 €	
Ingénierie pédagogique	par groupe	2,00		10,00	45,68 €	913,60 €	
Tutorat universitaire (suivi individuel...)	par étudiant			-	45,68 €	- €	
Méthodologie et ateliers professionnels...	par groupe	24,00		5,00	120,00 €	5 481,60 €	
Direction de mémoire de fin d'études	par étudiant			-	45,68 €	- €	
Participation aux jurys de soutenance de mémoire	par étudiant	120,00		0,40	45,68 €	2 192,64 €	
Nb total d'heure d'ingénierie pédagogique (heTD) :				120	TOTAL Ingénierie pédagogique :	11 328,64 €	
Nb total d'heures d'enseignement/encadrement heTD renseigné sur la maquette pédagogique :				532,50	TOTAL coûts de personnel enseignement/pédagogie :	44 434,27 €	
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)							
/!\ Sélectionner le statut en 1er :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé	Coût total (€)
Gestion administrative	BIATPSS_NON_titulaire	titulaire	Catégorie B	50,00%	B	40 119,00 €	20 059,50 €
	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >		0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)	BIATPSS_NON_titulaire	titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)							
Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	Oui	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?		Non		
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?							
Mutualisation avec une autre formation ?		DU/DIA2S (AI Sorb)		Quotité (%)	20%		
Mutualisation avec la composante ?		M2 IA et gouvernance (AI Sorb)		Quotité (%)	30%		
					Quotité (%)	A préciser	
TOTAL coûts de personnel administratif (BIATPSS) :						20 059,50 €	
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)							
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?					(Oui/Non)	(En %)	
En considération des moyens des apprenants visés par la formation					Oui	0%	
En considération des moyens des apprenants visés par la formation					Non		
Autres coûts		Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)		
Coûts directs de fonctionnement					- €		
Documents pédagogiques					- €		
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)		Achat de licences	1	4 000,00 €	4 000,00 €		
Frais de réception/testauration					- €		
Remise de diplômes		Cérémonie	1	3 000,00 €	3 000,00 €		
Déplacements		nciers extérieures à l'établissement et Déplacements étudiants lauréats	1	5 000,00 €	5 000,00 €		
A compléter si besoin est					- €		
TOTAL autres coûts					12 000,00 €		
TOTAL CHARGES DIRECTES					76 493,77 €		

Equilibre financier sur une année de référence	
	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	122 016,00 €
Contributions forfaitaires (= charges indirectes)	36 604,80 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	36 604,80 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €
Total des charges directes projetées*	115 986,21 €
Solde	509,46 €

*correspond aux charges directes + CIA moyen des personnels BIATPSS + l'actualisation moyenne de la masse salariale de 3% par an sur 5 ans

Veillez renseigner le détail de la répartition du nombre d'heures de service principal (enseignants titulaires et contractuels, hors vacataires)

Si vous avez une connaissance plus fine de la composition de votre équipe pédagogique (population / corps), il est possible (voire préférable) de le préciser **pour tout ou partie** de la charge d'enseignement. La part des enseignements dont vous n'auriez pas une connaissance fine se reportera automatiquement dans la ligne de décompte pour laquelle est appliqué le coût horaire moyen calculé sur la base de l'établissement.

Attention : le tableau ci-dessous ne concerne que la répartition des heures imputables au service principal (hors heures complémentaires).

Détails de la répartition du nb d'heures	Nb heures CM	Nb heures TD	Total hETD	Coûts horaires standards/moyens de l'heTD (€)	TOTAL
Professeur		-	-	401,00 €	- €
Maître de conférence			-	276,00 €	- €
Second degré (PRCE, PRAG)			-	257,00 €	- €
Lecteur			-	- €	- €
ATER (Temps complet/ Temps partiel)			-	118,00 €	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)			-	181,00 €	- €
Doctorant			-	68,00 €	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti	24,75	-	37,13	300,00 €	11 137,50 €
Total des heures de service principal	24,75	-	37,13		11 137,50 €

Méthodologie (TD) : 24 groupes par niveau (L2/L3) pour 5h de TD (L2/L3). 120h de TD soustrait à la ligne 47.

Jury du grand oral : 1h pour 24 groupes de 5 étudiants (donc 24h à financer). 120 étudiants dans des groupes de 5 et 2 membres dans le jury donc 1h pour un groupe = $1/5 = 0,20 \times 2 \times 2$ membres dans le jury soit = 0,40 h soit 24min/étudiant
Heures d'enseignements prises en charge : $412,5 \text{ heTD} + 120 \text{ heTD} = 532,5 \text{ heTD}$ (cf. maquette)

Heures d'enseignements pris en charge = $412,5 + 120 = 532,5$ (cf. maquette)

Internationalisation de la formation : invitation de conférenciers + incitation aux candidatures aux BIPs pour les étudiants

Contexte

"Dans le cadre de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne a été lauréate pour son projet AISorb. Bénéficiant d'un financement de 5 millions d'euros sur 5 ans, le projet AI Sorb se veut ambitieux en proposant une offre de formation alliant SHS et IA.

Le diplôme universitaire Collège de l'IA - Humanités Numériques est un diplôme qui vient s'adosser aux deux dernières années de licences de Paris 1 afin que les étudiant.es puissent bénéficier d'une formation de qualité. Cette formation a pour objectif d'acculturer les étudiant.es à l'utilisation de l'IA et répondre aux défis à venir.

La réussite de cette formation repose sur une pédagogie innovante avec une implication importante des étudiant.es avec des études de cas pratiques, des projets de développement simple, des cours de programmation, des hackathons ou encore des conférences d'acteurs extérieurs et des partenaires du projet AI Sorb." (argumentaire)

"L'admission de la formation se fera sous condition d'avoir validé une L1 et d'être inscrit.e en L2 ou en L3 d'une licence, notamment Sorbonne Alliance.

Grâce au financement de l'ANR, le lancement du DU sera assuré et notamment permettra le recrutement d'un.e enseignant.e qui pourra intervenir au sein d'autres diplômes prévus dans le cadre du projet AI Sorb. L'investissement fait pourra également constituer une trésorerie afin que plusieurs étudiant.es soient exonéré.es des frais d'inscription sous certaines conditions. Cette formation comprendra 200 heures de formation, réparties entre 6 modules (3 en première année, 3 en seconde année)." (RCC)

Effectif

Il s'agit d'une création. Avec un effectif cible de 240 inscriptions, tous étudiants de Paris 1, en licence 2/licence 3 et de toutes disciplines. La projection du taux de boursiers (FI) à 30% est issue des statistiques Apogée en Licence 2 et 3 (toutes disciplines confondues).

Analyse

La prise en compte de la subvention les deux premières années implique de faire une projection à sept ans.

Le principe est un financement ANR pour permettre de supporter les recettes manquantes liées à l'amorce de la formation (sur deux années) en espérant que les effectifs soient atteints à terme. Il était toutefois nécessaire de faire une projection de l'équilibre sur les cinq années suivant la fin du financement.

L'équilibre serait atteint avec un **tarif à taux plein de 650 euros** pour les étudiants (FI) et un **tarif à taux réduit équivalent au montant des droits nationaux en licence** (178 euros actuellement), pour les étudiants boursiers inscrits en licence Paris 1 (L2/L3) en 1ère étape. Ces derniers représentent en moyenne 30% des effectifs en licence 2/licence 3 à l'université (statistiques Apogée). Ces tarifs devront être révisés au plus tard d'ici 5 ans, pour une augmentation prévisionnelle, compte tenu de l'indexation de 3% (masse salariale). Soit 3 ans après la fin du financement ANR (AI Sorb).

Dans cette hypothèse, il a été proposé l'exonération de la contribution complémentaire (10%), compte tenu du public visé (étudiants licences P1) et du projet pédagogique. Sans cette exonération, le tarif à taux plein serait de 765 euros.

En année de financement ANR, cette seule subvention, d'un montant de 151 225 € annuel sur deux ans, suffirait à couvrir les coûts en totalité, tout en dégageant encore un solde bénéficiaire (environ 78 K€). Il n'y a donc pas d'effectif plancher attendu les deux premières années.

A noter que la contribution (30%) ne peut pas s'appliquer sur la subvention ANR, les prélèvements (part préciput ANR) l'étant en amont, au moment de la réception globale de la subvention.

Fiche de Soutenabilité Financière

Sur une année nominale

Revue de la fiche par la DAFB : 09/03/2026

Intitulé du programme :	Collège de l'IA - Humanités numériques (1ère et 2ème années)		
Type de programme :	Diplôme université	Type de diplôme :	Diplôme université
Niveau du programme :	Licence	Détails sur le programme :	L2/L3
Composante ou direction :	EDS-Dep. Licence (26)	Situation :	Création
Contact administratif :	0	Nom du porteur du projet :	Célia Zolynski, Responsable scientifique

Nb min. d'étudiants pédagogiques :	Nb Max. d'étudiants pédagogiques :	Nb d'étudiants inscrits :
0	0	240

Liste des partenaires	Convention (oui/non)
ANR (AI Sorby)	OUI
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
Remarque :	
0	

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	122 016,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	49 401,11 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	36 604,80 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	12 796,31 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	72 614,89 €
moins des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	72 105,43 €
Solde dégagé pour l'établissement	509,46 €

Nb d'étudiants	240
Tarif minimum par étudiant pour être à l'équilibre - PLURIANNUEL	505,37 €
Total des produits sur ressources propres basé sur le tarif à l'équilibre	121 288,21 €
Solde dégagé pour l'établissement	- €

Equilibre financier sur 7 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N (avec subvention ANR)	N+1 (avec subvention ANR)	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Total des produits sur ressources propres	273 241,00 €	273 241,00 €	122 016,00 €	122 016,00 €	122 016,00 €	122 016,00 €	122 016,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	47 992,30 €	48 326,43 €	48 670,57 €	49 025,05 €	49 390,15 €	49 766,22 €	50 153,56 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	36 604,80 €	36 604,80 €	36 604,80 €	36 604,80 €	36 604,80 €	36 604,80 €	36 604,80 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	11 387,50 €	11 721,63 €	12 065,77 €	12 420,25 €	12 785,35 €	13 161,42 €	13 548,76 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	225 248,70 €	224 914,58 €	73 345,43 €	72 990,95 €	72 625,85 €	72 249,78 €	71 862,44 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	65 356,27 €	66 956,96 €	68 605,67 €	70 303,84 €	72 052,95 €	73 854,54 €	75 710,18 €
Solde dégagé pour l'établissement	159 892,43 €	157 957,62 €	4 739,76 €	2 687,12 €	572,89 €	- 1 604,76 €	- 3 847,73 €

Nb d'étudiants	240	240	240	240	240	240	240
Tarif minimum par étudiant pour être à l'équilibre - PLURIANNUEL	505,37 €	505,37 €	505,37 €	505,37 €	505,37 €	505,37 €	505,37 €
Total des produits sur ressources propres basé sur le tarif à l'équilibre	121 288,21 €	121 288,21 €	121 288,21 €	121 288,21 €	121 288,21 €	121 288,21 €	121 288,21 €
Solde dégagé pour l'établissement	8 157,97 €	6 223,16 €	4 230,30 €	2 177,66 €	63,44 €	- 2 114,21 €	- 4 357,19 €

Autres coûts

Contribution aux coûts de structure (taux d'environnement)	30%	36 604,80 €
Contribution complémentaire	Oui 0%	- €

Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?

Si oui, choisir dans la liste déroulante la raison de cette dérogation selon la délibération du conseil d'administration (CA/2025-12-01/06)

En considération des moyens des apprenants visés par la formation

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Coûts directs de fonctionnement	0	-	- €	- €
Documents pédagogiques	0	-	- €	- €
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)	Achat de licences	1,00	4 000,00 €	4 000,00 €
Frais de réception/restauration	-	-	- €	- €
Remise de diplômes	Cérémonie	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €
Déplacements	Conférenciers extérieurs à l'établissement	1,00	5 000,00 €	5 000,00 €
A compléter si besoin est	0	-	- €	- €
				12 000,00 €

TOTAL autres coûts 48 604,80 €

CIA BIATPSS	BIATPSS titulaire	Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
	BIATPSS titulaire	0%	500,00 €	1	- €
	BIATPSS non titulaire	50%	500,00 €	1	250,00 €
Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an)					250,00 €

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	64 493,77 €	64 493,77 €	66 428,58 €	68 421,44 €	70 474,08 €	72 588,31 €	74 765,96 €
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>	11 137,50 €	11 137,50 €	11 471,63 €	11 815,77 €	12 170,25 €	12 535,35 €	12 911,42 €
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>	53 356,27 €	53 356,27 €	54 956,96 €	56 605,67 €	58 303,84 €	60 052,96 €	61 854,54 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		66 428,58 €	68 421,44 €	70 474,08 €	72 588,31 €	74 765,96 €	77 008,93 €
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>		11 471,63 €	11 815,77 €	12 170,25 €	12 535,35 €	12 911,42 €	13 298,76 €
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>		54 956,96 €	56 605,67 €	58 303,84 €	60 052,96 €	61 854,54 €	63 710,18 €
Total de l'indexation de 3% par année		1 934,81 €	1 992,86 €	2 052,64 €	2 114,22 €	2 177,65 €	2 242,98 €
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>		334,13 €	344,15 €	354,47 €	365,11 €	376,06 €	387,34 €
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>		1 600,69 €	1 648,71 €	1 698,17 €	1 749,12 €	1 801,59 €	1 855,64 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		1 934,81 €	3 927,67 €	5 980,31 €	8 094,54 €	10 272,19 €	12 515,16 €
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>		334,13 €	678,27 €	1 032,75 €	1 397,85 €	1 773,92 €	2 161,26 €
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>		1 600,69 €	3 249,40 €	4 947,57 €	6 696,69 €	8 498,27 €	10 353,91 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans 40 789,87 €

Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominal) 8 157,97 €

dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA) 1 408,81 €

dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA) 6 749,16 €

Total des charges directes 84 901,74 €

Total des contributions 36 604,80 €

TOTAL CHARGES 121 506,54 €